

GRAND OUEST

Association « Label porc »

Six groupements orientés vers le porc de qualité, dont quatre du Grand Ouest (Les Fermiers d'Argoat, les Porcs de la Sarthe, Porc tradition Bretagne, Qualiporc) ont fondé l'association « Label porc ». Objectif : être prêts à répondre à la demande des saisonniers qui devront, à l'horizon 2006, transformer des produits labellisés dès l'élevage, réglementation européenne oblige. ■

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Crédits non-versés

Dans les Pyrénées-Orientales, les associations syndicales autorisées qui réalisent des travaux d'aménagement agricole et rural n'ont pas pu achever leur programme en 2003, faute de trésorerie. Les subventions du département et de la région ont bien été versées, mais pas celles de l'Etat, qui n'a pas non plus redistribué les sommes octroyées par l'Union européenne. ■

NORMANDIE

Le bœuf normand vise l'AOC

Les sept associations de producteurs de bœufs de race normande de la région ont entamé une démarche commune pour obtenir une appellation d'origine contrôlée (AOC). L'objectif est de produire un mâle castré d'environ trois ans classé O, pesant 400 à 420 kg de carcasse, avec un état d'engraissement de 3 ou 4. Il devra faire deux saisons de pâturage et la consommation d'ensilage de maïs sera interdite en finition. L'aire de production reste à définir. ■

ALSACE

→ Agrivalor composte les boues

Trois céréaliers du Haut-Rhin se sont associés pour créer une plate-forme de compostage de boues de station d'épuration. La proximité, la traçabilité et le coût de traitement sont leurs atouts.

« Avec 100 ha en monoculture de maïs, j'ai du mal à apprécier la pérennité de mon exploitation. De plus, j'ai toujours travaillé l'aspect matière organique de mes sols. Epancher du compost est un moyen de l'améliorer », explique Philippe Meinrad. Avec Théo et Noël Adam, il a formé le trio d'agriculteurs qui a créé Agrivalor. Cette SARL a investi 500 000 € pour construire et équiper une plateforme de compostage de 8 000 m² dont 1 400 de silos. Sa capacité de traitement correspond à 6 000 t/an. Installée à Bergheim dans le Centre-Alsace, elle réceptionne depuis novembre 2003 les boues des stations d'épuration de Ribeauvillé (en totalité) et Sélestat (en partie).

Un contrat sur trois ans avec les collectivités

« Chaque lot est identifié par son origine et isolé au stockage », précise Théo Adam, président d'Agrivalor. « Seules les boues recyclables en agriculture sont acceptées. » Le compost est rendu racine gratuitement. Il représente d'abord un apport de matière organique. D'après les essais de Théo Adam, il permet de faire l'impasse sur la fumure P et K d'un maïs. Sur une parcelle de maïs re-



Aération forcée

► Les boues entre 16 et 35 % de MS sont mélangées à des déchets verts dans une proportion d'un tiers-deux tiers. A la sortie de la mélangeuse, le produit est placé dans un silo couloir dont la dalle est équipée de deux gaines d'aération forcée. Des tandems moteur-ventilateur installés à l'arrière du silo apportent à la demande de l'oxygène en évitant toute manipulation (retournement). La fermentation se déroule entre 70 et 30 °C pendant quatre à cinq semaines.

cevant du compost depuis trois ans, la dose d'azote 2003 a été diminuée de 40 unités/ha sans pénaliser le rendement, au contraire. Agrivalor a signé un contrat sur trois ans avec les collectivités. Celles-ci payent le service entre 60 et 70 €/t selon

Les boues sont mélangées à des déchets verts. REIBEL

l'éloignement. « Le compostage revient moins cher que la mise en décharge ou l'incinération », annonce Théo Adam qui estime à cinq dans le Haut-Rhin le potentiel de plates-formes de compostage de boues à installer à proximité de l'endroit où elles sont produites. L'agriculteur alsacien préside également l'association « Agriculteurs composteurs de France », qui regroupe une vingtaine de membres. Si la plupart se cantonnent à des domaines d'intervention classiques, comme les boues industrielles et de stations d'épuration, certains abordent des recyclages (effluents agroalimentaires végétaux, déchets d'abattoir de volailles) où tout reste à mettre au point. ■

HENRI ROY

BRETAGNE

La résorption des excédents d'azote avance

La qualité de l'eau s'améliore en Bretagne, la résorption des excédents structurels en azote est sur la bonne voie. C'est le constat établi par le comité de suivi du plan d'action de la charte pérenne qui s'est réuni le 5 janvier à Rennes. Déjà, 15 400 tonnes d'azote animal ont été éliminées, soit 35 % de l'objectif de résorption fixé

en Zes. 235 stations de traitement de lisier fonctionnent, 319 sont en construction, plus de 500 à l'étude. A ce jour, 31 000 t d'azote (minéral et organique) sont résorbées sur un objectif de 110 000 t. De plus, les contrôles en 2003 ont montré que 71 % des cahiers de fertilisation sont correctement tenus contre 55 % en 2002. ■